

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 11 juillet 2024

**Objet : Lotissement les Alloués : cessions de parcelles à la SAS « Villages par MonSenior »
N° 2024-07-11/13**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22 Présents : 12 Votants : 18

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absents : Mmes et MM. Jean-Pierre SAPT, Monique REMONTET, Salim DJELLAB et Laurence CHATEAU.

Absents excusés : Mmes et MM. Muriel MARCELLIN, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Béatrice DESPIERRE et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Muriel MARCELLIN à M. Laurent BELUZE, M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Yves PERRIN à M. Cornelis DROST, M. Philippe GLATZ à M. Robert MATTONI, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Aurélie SIVET et Mme Magali RAMIREZ à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 juillet 2024

Secrétaire de séance : Mme Céline JANDARD.

Monsieur le Maire indique que la SAS agréée ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale) « Villages par MonSenior » représentée par Monsieur Hugo BROUTY souhaite se porter acquéreur du lot n° 6 du lotissement « Les Alloués » cadastré section BA sous le n° 240 ainsi que de la parcelle cadastrée section BA sous le n° 241.

Cette société projette la construction de 3 bâtiments destinés à l'activité d'accueil familial pour personnes âgées en perte d'autonomie.

Monsieur le Maire précise que la promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 31 mai 2025 inclus, qu'elle comporte des conditions suspensives pour le bénéficiaire et notamment l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et retrait sous réserve d'un dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire. Elle comporte également une servitude de tréfonds busage du fossé suite à son dévoiement le long de la parcelle cadastré section BA sous le n° 68.

Vu l'avis des domaines en date du 01/07/2024 portant la valeur à 190 000 € avec une marge d'appréciation de 10% ;

Considérant que ces terrains représentent les dernières parcelles du lotissement « Les Alloués » destinées à recevoir des constructions à vocation de services publics et/ou d'intérêt collectif,

Considérant que ces terrains sont situés à proximité immédiate d'un bassin de rétention pouvant générer des nuisances environnementales,

Considérant que ce terrain est grevé d'une servitude de tréfonds liée à la présence d'une canalisation d'eaux pluviales créant ainsi une zone non aedificandi,

Considérant que le projet présente une vocation d'intérêt général permettant d'offrir un service complémentaire aux personnes en perte d'autonomie résidentes sur la commune ou sur les communes limitrophes,

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la promesse de vente du lot n° 6 du lotissement Les Alloués cadastré section BA sous le n° 240 pour une superficie de 2 950 m² et de la parcelle cadastrée section

BA sous le n° 241 pour une superficie de 218 m² (pour partie), pour un prix 152 064 € HT (cent cinquante-deux mille soixante-quatre euros HT), soit un prix de 48 €HT/m² ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite promesse de vente, dressée par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associée,
- Dit que cette promesse de vente sera réitérée en la forme authentique,
- Dit que les frais de Notaire sont supportés par l'acquéreur.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 12 juillet 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240711-2024-07-11_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2024
Publication : 12/07/2024

Le Maire, Laurent BELUZE